

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

| | |
|--------------------------------|---|
| Collectivité : | SYNDICAT MIXTE SMTOM VILLERUPT |
| Type d'annonce : | Avis d'appel à la concurrence |
| Type de procédure : | Appel d'offres ouvert |
| Référence : | 2024-02-MOEBIO |
| Date de mise en ligne : | Le samedi 13 avril 2024 à 19:00:01 |
| Date de clôture : | Le lundi 13 mai 2024 à 12:00:00 |
| Titre : | Marché public de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un bâtiment Biodéchets |
| Descriptif : | Le présent marché concerne une mission de maitrise d'œuvre de l'opération de réalisation d'un Bâtiment BIODECHETS sur le site de MAXIVAL à Villers- la-Montagne (54). |

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[15/04/2024 à 18:11:35] Bonjour, la visite du site est elle obligatoire ?

[17/04/2024 18:54:05] Bonjour Monsieur,

Le règlement de consultation précise que l'attestation de visite sur le site est comprise dans le dossier remis par le candidat. La visite est donc obligatoire.

Afin de programmer la visite du site, je vous invite à contacter M. STILL - 06.75.71.63.43 ou M. GILLET - 06.32.54.59.54. Vous pouvez également faire la demande de RDV par mail à l'adresse suivante : contact@smtom.fr.

*Cordialement,
Brigitte NICLOT*

Questions / Réponses

[15/04/2024 à 13:05:03] Les bureaux d'études peuvent-ils s'engager dans plusieurs groupements ?

L'offre est à remettre en même temps ce que la partie candidature .

Une attestation de visite est demandée, mais il n'y a aucune formation sur celle-ci dans le règlement de consultation .

Merci d'avance,

Cordialement,

[17/04/2024 19:02:26] Bonjour Monsieur,

Afin de programmer la visite du site, je vous invite à contacter M. STILL - 06.75.71.63.43 ou M. GILLET - 06.32.54.59.54. Vous pouvez également faire la demande de RDV par mail à l'adresse suivante : contact@smtom.fr. Ces informations ne figurent effectivement pas dans le RC.

Concernant la possibilité de vous engager dans plusieurs groupements, je vous rappelle l'article I.10 du règlement de consultation qui précise : "Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements ;
- en qualité de mandataire de plusieurs groupements."

Vous ne pouvez donc pas vous engager dans plusieurs groupements.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Brigitte NICLOT